

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

742^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

11 JANVIER 2018

PSC/PR/BR. (DCCXLII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 742^{ème} réunion le 11 janvier 2018, a suivi une communication du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) sur les menaces à la paix et à la sécurité liées à la santé en Afrique.

Le Conseil a pris note de la présentation du Dr John Nkengasong, Directeur du CDC Afrique. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par le chef du Bureau de liaison de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) auprès de l'UA, M. Innocent Ntaganira, et par le représentant de l'Union européenne.

Le Conseil a rappelé l'article 15 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, demandant au Conseil de contribuer activement à la coordination et à la conduite des actions humanitaires en vue de rétablir la normalité en cas de conflits ou de catastrophes naturelles. Le Conseil a également rappelé l'article 13 (3f) qui demande à la Force africaine en attente d'apporter une assistance humanitaire pour atténuer les souffrances de la population civile dans les zones de conflit et soutenir les efforts visant à faire face aux catastrophes naturelles majeures.

Le Conseil a également rappelé toutes ses décisions et prises de position antérieures sur l'épidémie à virus Ebola dans certaines parties du continent, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM(CDL) adopté lors de sa 450^{ème} réunion le 19 août 2014, qui a autorisé le déploiement d'une mission militaire, civile et humanitaire sous la conduite de l'UA pour lutter contre la maladie à virus Ebola; le communiqué PSC / AHG / COMM.3 (CDLXXXIV) adopté lors de sa 484^{ème} réunion le 29 janvier 2015, au niveau des chefs d'État et de gouvernement; le communiqué PSC/PR/COMM (DXI) adopté à sa 511^{ème} séance, le 29 mai 2015; le communiqué PSC/PR/COMM (DXX) adopté à sa 520^{ème} réunion tenue le 29 juin 2015 et communiqué PSC/PR/COMM (DXXIX) adopté lors de sa 529^{ème} réunion tenue le 31 juillet 2015. Le Conseil a également rappelé la décision Ext/EX.CL/Dec.1 (XVI) sur le même sujet, adopté par la 16^{ème} session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba, le 8 septembre 2014.

Le Conseil a reconnu que les épidémies, y compris celles de maladies non transmissibles, constituent, de plus en plus des menaces graves sur le plan social, économique, politique et sécuritaire dans bien des parties du continent. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour l'UA d'intégrer la dimension santé publique et sécurité en Afrique dans le cadre général de l'architecture de paix et de sécurité de l'UA.

Le Conseil a noté que les agents pathogènes et les épidémies se jouent de frontières politiques et a reconnu qu'au cours des deux dernières décennies, le paysage sanitaire mondial a rapidement évolué et que l'Afrique est de plus en plus le théâtre de l'émergence et de la réémergence de maladies infectieuses. De nombreux facteurs, notamment la faiblesse des systèmes nationaux de santé, des taux de croissance démographique élevés, une urbanisation rapide, une mobilité accrue des personnes à l'intérieur et à l'extérieur du continent, du fait de l'amélioration des systèmes de transport public, des effets néfastes des changements climatiques

tels que les inondations, la sécheresse et la désertification, ainsi que la cohabitation croissante entre les animaux et les humains.

Le Conseil a reconnu qu'aucun pays sur le continent n'est à l'abri des épidémies. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'adopter et de renforcer leurs approches de sécurité collective et leur coopération en matière de prévention, de contrôle et de lutte contre les épidémies de maladies.

Le Conseil a souligné l'importance des stratégies conjointes avec le CDC Afrique pour répondre aux épidémies de maladies infectieuses, lutter contre la résistance aux antimicrobiens et faire face à la menace croissante des maladies non transmissibles sur le continent.

Le Conseil a également souligné la nécessité d'exploiter les capacités existantes dans le domaine de la santé publique, et d'adopter des approches multisectorielles et de favoriser des partenariats stratégiques dans la lutte contre les épidémies. À cet égard, le Conseil a salué le partenariat entre le CDC Afrique, l'OMS et la Commission, dans le contexte du cadre de collaboration signé en août 2016.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'investir davantage dans la prévention des maladies, en privilégiant la santé publique et l'éducation dans les budgets nationaux et en promouvant des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'hygiène personnelle et de l'assainissement.

Le Conseil a encouragé les CDC africains à travailler en étroite collaboration avec la Force africaine en attente et à renforcer les efforts en matière de préparation et d'intervention en cas de pandémie infectieuse, de formation sanitaire commune sur les ripostes aux épidémies, de logistique et de gestion de la chaîne d'approvisionnement, conformément au communiqué AHG/COMM.3(CDLXXXIV) mentionné ci-dessus.

Le Conseil a souligné la nécessité pour l'UA de mettre en place un programme à moyen et long termes pour renforcer les capacités de prévision et de renseignement de l'Afrique afin de traiter plus efficacement les urgences et menaces futures en matière de sécurité sanitaire publique. En outre, le Conseil a souligné la nécessité de veiller à ce que, à moyen et à long terme, les pays africains atteignent l'ensemble des capacités et systèmes des normes sanitaires internationales.

Le Conseil a félicité le CDC Afrique pour ses efforts continus visant à renforcer les capacités des institutions nationales de santé publique dans les États membres, y compris la mise en place des réseaux régionaux intégrés de surveillance et de laboratoire (RISLNET), qui vise à exploiter les potentialités de toutes les régions du continent en la matière. Dans le même ordre d'idées, le Conseil se félicite du lancement, par le CDC pour l'Afrique, du Réseau de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, qui vise à lutter contre la résistance aux antibiotiques en Afrique; la mise en place d'équipes d'intervention rapide à différents niveaux pour répondre aux épidémies de manière rapide et efficace. Le Conseil a également félicité le CDC Afrique, en partenariat avec l'OMS et d'autres acteurs de la santé publique, pour sa réaction rapide face aux

épidémies de fièvre de Lassa, de vache folle, de méningite, de paludisme, d'Ebola, de choléra et de peste dans certains pays, ainsi que face à la catastrophe des glissements de terrains en Sierra Leone.

Le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer l'activation de toutes les antennes régionales des CDC en Afrique.

Le Conseil a exprimé sa sincère gratitude à tous les partenaires pour leur soutien continu aux efforts de l'UA visant à prévenir, contrôler et combattre les menaces à la paix et à la sécurité liées à la santé publique sur le continent.

Tirant les leçons de la lutte contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, le Conseil a félicité le secteur privé et la société civile pour leurs efforts incessants et les a encouragés à continuer de contribuer à renforcer la capacité du continent à prévenir, contrôler et combattre les menaces à la paix et à la sécurité liée à la santé publique.

Le Conseil a demandé au Président de la Commission de nommer un représentant spécial pour la santé publique, la paix et la sécurité. Dans le même contexte, le Conseil a recommandé la désignation par la Conférence de l'Union d'un chef d'Etat ou de Gouvernement comme Champion pour la cause de l'accès du public à des vaccins abordables sur le continent.

Le Conseil a décidé d'avoir des réunions d'informations périodiques régulières avec le CDC Afrique sur les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique liées à la santé publique, au moins une fois par an et chaque fois que de besoin.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.